

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le treize janvier à dix-huit heures trente minutes,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Madame Yvelise BACOT ; Messieurs Raoul CUGNIERE, Roger MENN, Maurice RABEUF, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZACHOL, José DROUART, Jacky DOUBLET ; délégués titulaires ;

Messieurs Lionel KOSIAK, Jean-Luc PARIS, Joseph SANGUINETTE ; délégués suppléants ;

Absents excusés :

Madame Nicole DIMINO, Messieurs André VANTOMME, Michel DELMAS, Gérard DECORDE, Gérard LEMAITRE, Laurent LEFEBVRE.

Assistaient également à cette réunion :

**Madame Isabella TEULIERES,
Monsieur Gérard LAFITTE, Maire de Rosoy,
Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Monsieur le Président propose de repartir sur le fonctionnement de l'année 2014, hormis :

En fonction des décisions prises lors de cette réunion, des journées techniques pourraient être organisées en mars, il pourrait être notamment nécessaire de prévoir au budget primitif de cette année en section fonctionnement :

➤ Les journées techniques :

- Repas
- Bus
- Plaquette
- Traduction
- Intervenant extérieur
- Acte colloque

Pour la section d'investissement aucunes dépenses ne sont à prévoir au budget primitif de cette année.

Monsieur le Président propose au conseil syndical de reconduire les cotisations des communes à 1€50 par habitant, au vu du bilan prévisionnel de l'année 2014.

II-REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS A LA COMMUNE DE SACY LE GRAND - 2015 :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de verser à la commune de Sacy-le-Grand une somme de 1 133,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

III-ORGANISATION DE JOURNÉES TECHNIQUES A DESTINATION D'UN PUBLIC DE PROFESSIONNEL SUR LE MARAIS DE SACY :

Monsieur le Président propose au conseil syndical la tenue de journées techniques organisées par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy les 25 et 26 mars 2015 à Saint-Martin-Longueau.

M Jean ROUSSELOT précise les contours de ces journées.

Objectifs du Colloque :

De nos jours, les principaux objectifs de gestion des zones humides sont la préservation de la ressource en eau et la protection du patrimoine naturel.

Chaque personne œuvrant à la gestion des milieux humides est confrontée à de nombreuses problématiques liées à la gestion de l'eau et des habitats. L'eau élément clé de toute zone humide, doit être présente en qualité et en quantité pour favoriser le maintien en bon état de ces espaces.

Un entretien de ces territoires permet entre autre leur conservation et le maintien de milieux ouverts favorables à l'expression de la biodiversité.

Ces journées permettront de présenter les enjeux et les retours d'expérience liés au deux problématiques que représentent la qualité de l'eau et la gestion des zones humides par pâturage.

L'objectif principal étant de favoriser des échanges et des retours d'expérience autour de des thèmes :

- Quel pourrait être le rôle des zones humides dans l'amélioration de la qualité de l'eau ?
- Existe-t-il une ambiguïté entre la préservation des zones humides et leur utilisation pour améliorer la qualité de l'eau ?
- Quelles actions liées aux zones humides sont-elles possibles pour améliorer la qualité des eaux ?
- Faut-il ou non privilégier le pâturage en zone humide et pourquoi ?
- Selon les cas, quels choix d'espèces, pour quelles motivations et pour quels retours d'expérience ?

La seconde journée aura aussi pour objectif de montrer les travaux de restauration écologique importants réalisés dans le cadre du programme Natura 2000.

Ces journées seront réalisées à destination d'un public intéressé par la gestion des milieux aquatiques telles que des associations ou des collectivités en charge de la gestion de milieu naturel (Réserve, site Natura 2000, technicien de rivières...) et/ou s'y intéressant de près, les universitaires, les bureaux d'études, les services de l'Etat...

Une participation à hauteur de 20 euros par personne et par jour sera demandée pour chaque inscription. Une facture sera adressée à chaque participant suite aux deux journées techniques. Les règlements se feront par virement ou chèque.

Le budget prévisionnel de ces journées est de 14 400 € auquel il faut retirer la participation financière des inscrits (évalué à 3000€). Au 11 400€ restant, l'Agence de l'Eau Seine Normandie apporte une subvention à hauteur de 80 %. Le reste à charge prévisionnel du Syndicat Mixte des Marais de Sacy serait donc de 2280 €.

Monsieur le Président ajoute que ces journées permettront de valoriser les actions ambitieuses réalisées par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy ces dernières années. L'objectif est aussi d'échanger du point de vue technique avec d'autres structures venues de la France, pour ainsi s'enrichir mutuellement des retours d'expérience.

Monsieur Jacky DOUBLET indique qu'il serait intéressant d'informer la Fédération de pêche et la Chambre d'Agriculture de la tenue de ces journées.

Le Conseil Syndical s'accorde sur ces points et valide, à l'unanimité, la tenue des journées techniques.

IV-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – ORGANISATION JOURNÉES TECHNIQUES :

Ces huit dernières années le Marais de Sacy a fait l'objet de nombreux travaux de restauration. Des projets innovants au niveau local et national sont en cours sur ce site remarquable, il s'agit plus particulièrement d'actions sur la qualité de l'eau et le pâturage en zone humide. Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite valoriser son action, autour de ces deux thèmes, en organisant des journées techniques pour partager ces retours d'expériences et susciter le débat voire d'éventuels projets ailleurs.

A cette fin, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy va engager des dépenses liées à l'organisation de ces journées. Le budget prévisionnel est estimé à **16 200 € TTC** minoré de 3000 € lié à la participation des inscrits soit **13 200 €**. Le budget est détaillé dans le dossier de présentation joint à ce courrier. Le financement sera assuré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 80% du montant prévisionnel **soit 10 560 €**.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

V-LOGO DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS :

Lors de la réunion du 19 novembre 2014, deux logos ont été présentés au Conseil Syndical, le logo rond de couleur bleu a été choisi afin qu'il soit retravaillé.

Monsieur Claude CWIKLINSKI propose de nouvelles idées pour la création du logo du Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Elles sont encouragées par les élus. Il est décidé de retravailler un logo regroupant l'ensemble de ces idées (logo de Monsieur Claude CWIKLINSKI et CCPOH) avec le service communication de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

Contrôle de l'Agence des Services et de Paiement :

Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'un contrôle a été effectué le jeudi 11 décembre 2014 concernant la demande d'aide européenne pour l'animation Natura 2000 de l'année 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.